

Date de convocation :
22 janvier 2025

Date d'affichage :
22 janvier 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. GOSSET Cyril (pouvoir à Damien THIRAUT) - M. LECUYER Damien (pouvoir à Laurent BEZIERS) - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Claudie DEHOVE) - M. REMY Michel (pouvoir à Alain NORMAND) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à Alexis THIRAUT)

Absents : Mme REGNIER Aurélia - Mme THÉPAUT Chrystel

M. Alexis THIRAUT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

02-2025
MODIFICATION DE
LA DURÉE
HEBDOMADAIRE
D'UN ADJOINT
TECHNIQUE

Mme FLEURY Jessica effectue les garderies périscolaires du matin du lundi au vendredi, cependant les heures du jeudi et vendredi n'étaient pas comptabilisées sur la répartition de son emploi du temps mais lui ont toujours été rémunérées. Suite à sa nomination en tant que stagiaire Le Maire informe le conseil, que suite à sa nomination stagiaire, il y lieu de modifier la durée hebdomadaire de cet agent.

La modification de la durée hebdomadaire du temps de travail ne dépassant pas 10 % d'augmentation, l'accord de l'agent n'est pas nécessaire.

Mme FLEURY Jessica voit donc son temps de travail augmenté et passé de 24 h 20 à 26 h 50 soit 26.83 h

Après étude et discussion, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.